


180 ETUDIANTS interdits de s'inscrire ONT FAIT APPEL

 Mais presque la totalité d'entre eux a fini par se faire recalier une seconde fois

► Depuis la fin de l'année 2014 et la mise en place du décret *Paysage* du Ministre de l'enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), les étudiants qui ont vu leur réinscription refusée dans leur université ou Haute École ont la possibilité d'introduire un recours auprès d'une Commission de recours.

Cette année, 179 d'entre eux y ont introduit un dossier. Mais seulement 16 ont finalement pu s'inscrire dans le cursus de leur choix.

Mais qu'ont bien pu faire ces étudiants pour que les portes de l'université leur soient ainsi fermées ? Il existe trois cas de figure : l'étudiant n'est plus finançable (il a raté trop d'années d'études), l'étudiant a fait l'objet, dans les cinq ans, d'une mesure d'exclusion pour faute grave, ou bien, il a été exclu, toujours dans les cinq ans, pour fraude à l'inscription ou aux évaluations (dans ce dernier cas, le refus d'inscription est d'ailleurs automatique).

EN CAS DE REFUS d'inscription, l'étudiant doit d'abord passer par un recours au sein de l'université. Et c'est seulement s'il échoue qu'il pourra se tourner vers cette commission. Et c'est là tout sa force : être indépendante des universités mêmes qui, dans ce genre de recours, étaient finalement juge et partie pour décider du sort du jeune.

Malgré tout, avec des décisions positives pour moins de 10 % des dossiers (16 sur 179 en 2015-2016 et 13 sur 160 en 2014-2015), la tendance est plutôt de confirmer la décision initiale de l'établissement.

Pour rappel, les débuts de la commission de recours avaient été mouvementés en octobre 2014. 15 jours avant la fin des inscriptions pour cette année académique, elle n'avait toujours pas été mise en place par le Ministre Marcourt. L'arrêté lui donnant le feu vert n'avait pas été signé par la majorité PS-CDH à la Fédération Wallonie-Bruxelles...

Tout est finalement rentré dans l'ordre à temps et les étudiants concernés ont pu introduire leur dossier.

Romain Demoustier